



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 14 Décembre 2011

Date de la convocation 07 Décembre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc – Communauté de Communes CLERMONT L'HERAULT
<p>PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, M. MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, CANET : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFÉ Gilbert, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, M. DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN-CABRIERES : M. BLANQUER Alain, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean-Louis.</p>		<p>PROCURATIONS :</p> <p>M. MATHIEU Alain à M. GAIRAUD Francis, M. FAVIER Marc à M. MALBEC Sylvain, M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François, M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier, M. SAN MARTIN Bernard à M. VENTRE Philippe, M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François, M. RIGAUD Christian à M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p>

Objet : Office de Tourisme du Clermontais : Obtention du label national « Qualité Tourisme »

Monsieur VALENTINI informe les membres du conseil communautaire que l'Office de Tourisme du Clermontais souhaite s'engager officiellement dans une démarche qualité avec pour objectif d'obtenir le label national « Qualité Tourisme » et à terme le label régional « Sud de France ».

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111222-2011-12-14-04-DE
Date de télétransmission : 10/01/2012
Date de réception préfecture : 10/01/2012

Il précise que suivre une démarche qualité pour un Office de Tourisme, c'est garantir à ses clients et à ses partenaires socioprofessionnels qu'elle s'engage à les satisfaire. Une démarche qualité s'appuie sur les besoins et les attentes de la clientèle pour adapter l'offre touristique aux évolutions de la demande.

Afin d'obtenir cette distinction, un long travail de réflexion et de mise en œuvre de procédure concertée sont nécessaires et pour ce faire il est indispensable de mobiliser fortement l'équipe de l'Office de Tourisme.

Il convient en conséquence de s'engager d'ores et déjà à respecter un référentiel de 120 critères, répartis en neuf thématiques :

- Engagement envers la collectivité
- Engagement interne à l'office du tourisme
- Promotion
- Engagement envers les institutionnels du tourisme
- Engagement envers les sociaux professionnels
- Engagement envers les visiteurs
- Gestion de la boutique
- Organisation d'évènements
- Commercialisation

Il ajoute que sur proposition du Conseil d'exploitation de l'office il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir prendre l'engagement de tout mettre en œuvre afin de pouvoir obtenir ce label « qualité tourisme » à moyen terme, l'objectif étant de pouvoir, dans une première phase, réaliser un audit blanc à l'automne 2012.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le conseil communautaire oui l'expose de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

S'ENGAGE à respecter un référentiel de 120 critères, répartis selon les neuf thématiques susvisées, et à tout mettre en œuvre afin de pouvoir obtenir le label « qualité tourisme ».

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous acte et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.